

PROJET DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DES DUNES DE TADOUSSAC MÉMOIRE DE YVES GAUTHIER

Le projet visant à créer un parc national aux dunes de Tadoussac est une excellente idée, et ce, notamment afin de protéger l'intégrité de ce milieu sensible qui accueille de nombreux oiseaux lors des périodes de migration.

Ce sont des milliers d'oiseaux qui survolent les dunes au printemps et à l'automne, en raison de leur emplacement sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Les dunes sont localisées dans un corridor migratoire des espèces nichant dans la forêt boréale.

Le promoteur du futur parc doit s'assurer de protéger le site et de faire en sorte que les activités qui y seront pratiquées soient compatibles avec l'objectif, qu'il a maintes fois répétés, que tout est pensé en fonction de la conservation du site, de sa biodiversité et des activités de recherche de l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac (OOT). Bref, que la priorité de ce projet de création de parc est la conservation.

Les commentaires qui suivent font état de mes préoccupations et questionnements face à certains éléments proposés dans le futur parc. Ils visent essentiellement à bonifier le projet afin de s'assurer que l'intégrité et la biodiversité du site soient maintenues et protégées.

Les **objectifs prioritaires de la SÉPAQ** sont d'« assurer la **conservation** et la protection permanente de territoires (...), tout en les rendant **accessibles au public** pour des fins d'éducation et de récréation extensive ». Ces deux objectifs peuvent engendrer certaines contradictions, être parfois irréconciliables et ont souvent fait l'objet de critiques au sein de la population et même chez certaines personnes en poste à la SÉPAQ. Car dans l'accès au public, la SÉPAQ y voit une source de financement importante pour le développement et le maintien du réseau de parcs au Québec. Il peut parfois être difficile de concilier les objectifs de rentabilité d'un parc donné et la conservation de sa biodiversité. À cet égard, le *Plan d'action du développement durable 2023-2028* fixe d'ailleurs un objectif de croissance de 2,8 % par année (action 4). Il me semble difficile d'imaginer une croissance de 2,8 % appliquée aveuglément à tout le réseau de parc, et encore moins au projet de parc aux dunes de Tadoussac, milieu sensible. L'achalandage d'un territoire où la conservation est un des objectifs prioritaires devrait être déterminé par la capacité de support du milieu naturel visé. Or, tel n'est pas le cas actuellement. En outre, dans son *Plan stratégique 2022-2025*, les enjeux sur la conservation de la SÉPAQ sont peu ambitieux et flous.

La **Capacité de support** du site visé pour la création du parc des dunes doit être déterminée en fonction du milieu récepteur et des espèces qui le fréquentent. Or, durant la première partie des audiences, on a entendu une représentante du promoteur affirmer que la capacité de support du futur parc des dunes était établie en fonction du nombre de stationnements disponibles !!! Une telle façon de procéder est totalement incompatible avec les objectifs de conservation, si on

ne considère pas les espèces fréquentant le site. Il peut être par ailleurs difficile d'établir la capacité de support d'un milieu, selon un représentant du promoteur qui affirme qu'elle varie selon les espèces. Un des objectifs prioritaires étant la conservation du site, la capacité de support devrait ainsi être établie en fonction d'une espèce parmi les plus sensibles. On éviterait ainsi de niveler vers le bas les mesures de protection et de conservation en acceptant un nombre de visiteurs plus élevé que la capacité de support du site. **La rentabilité doit donc céder le pas à la conservation** dans l'établissement de la capacité de support du site visé pour créer le parc aux dunes. Il faut éviter de dénaturer le site en raison d'un achalandage trop important qui aura été créé pour assurer sa rentabilité.

Le secteur visé pour devenir le parc des dunes est d'une **petite superficie**, 6,8 km². Malgré tout, de nombreuses activités et aménagements y sont prévues, comme :

- Un centre de service
- Une aire de jeux
- Une aire de pique-nique
- 11,3 km de sentiers
- Une piste cyclable
- 5 km de piste pour vélos à pneus surdimensionnés
- Un camping
- 2 stationnements
- Un atelier-garage

Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on considère qu'un vaste secteur, le milieu forestier situé à l'est de la maison des dunes, ne comprendra que très peu d'aménagement. Il y aura ainsi une **forte concentration** des activités dans la partie -ou très près- où se déroulent une part importante, sinon la totalité des activités de l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac (OOT). Peut-on vraiment parler de récréation extensive ??? De plus, ces aménagements vont **morceler** le site avec tout ce que cela implique comme conséquences pour la faune, notamment.

Cette proximité entre les activités de l'OOT et les aménagements du parc pourrait occasionner des **conflits d'usage**. Les chants et cris d'oiseaux que font jouer les équipes de baguage de l'OOT, de jour comme de nuit, ne risquent-ils pas de causer des dérangements aux campeurs et mener à des situations conflictuelles ? La conservation doit primer et les aménagements devraient être analysés rigoureusement afin d'être repensés pour éviter ces situations.

Certains des aménagements prévus vont être assortis d'un système d'éclairage, créant une **pollution lumineuse**. Les dunes sont situées dans un corridor migratoire important. Les effets pervers de la lumière sur les oiseaux lors des migrations sont bien connus. Il faudra s'assurer de mettre en place les systèmes d'éclairage qui minimisent au maximum les effets sur les oiseaux lors des migrations. Il pourrait également être opportun de fermer lesdits systèmes d'éclairage lors des périodes intenses de migration. L'OOT pourra certes être mis à contribution pour établir une politique sur l'éclairage du parc.

Souvent, les **stationnements** occupent les plus beaux espaces de certains sites naturels. Les dunes n'y font pas exception. Le stationnement actuel est situé près de la maison des Dunes, en plein cœur du projet de parc. S'il faut utiliser son véhicule pour traverser le site des dunes pour se rendre aux stationnements, cela risque de créer un trafic intense avec toutes les conséquences qui en découlent. Pensons aux dérangements de la faune, au bruit, aux accidents, etc. Ce qui pourrait également contribuer à diminuer l'expérience de repos et de sérénité recherchés par nombre d'utilisateurs d'un parc. D'autant plus que la distance à parcourir est minime. Il pourrait être opportun, dans ce cas-ci, de déplacer le stationnement à l'entrée du projet de parc. On éviterait ainsi les dérangements provoqués par le trafic aux usagers et à la faune. On favoriserait également la marche, ce qui est bon pour la santé ! Comme solution, on pourrait s'inspirer de ce qui se fait au parc national de la Pointe-Taillon où on doit utiliser un chariot pour transporter ses effets personnels afin de se rendre aux sites de camping, qui ne sont pas accessibles en voiture, au grand bonheur des usagers. Il s'agirait là d'un beau message à passer, on met fin au TOUT À L'AUTO pour assurer la conservation du milieu. Il faut être cohérent avec l'objectif de conservation avoué !

Le promoteur affirme que le stationnement existant est dans une zone qui a été altérée depuis plusieurs années en raison des activités qui se déroulent déjà sur le site. Mais rien n'empêche, si le stationnement actuel est relocalisé, de réhabiliter le site, ce qui contribuerait à rehausser le secteur près des activités de l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac.

Un phénomène exceptionnel, qui a fait parler de lui jusqu'aux États-Unis¹, se produit occasionnellement aux dunes. Et récemment, même dans une revue d'Angleterre². Une migration inversée où les observateurs d'oiseaux peuvent recenser des milliers, voire des centaines de milliers d'oiseaux (principalement des parulines). Ceux-ci se retrouvent alors partout : au sol, dans les arbres, en vol à faible altitude, etc. En déplaçant le stationnement existant on éviterait ainsi les risques que les véhicules entrent en collision avec les oiseaux présents et causent une forte mortalité chez ces espèces.

Le promoteur envisage également d'augmenter la place à l'auto en créant un **second stationnement** de 125 places. Il est aussi prévu mettre en place une **navette électrique** entre le village de Tadoussac et le futur parc. Un des objectifs avoués du promoteur consiste à réduire le flot de circulation entre le village et le parc. Il pourrait même aller encore plus loin dans son objectif de conservation. Il pourrait songer à éviter de créer ce second stationnement, puisque la navette sera là pour emmener les visiteurs au parc. Plus rien ne justifie de créer un second

¹ A River of Warblers: 'The Greatest Birding Day of My Life', <https://www.nytimes.com/2018/05/31/science/warblers-canada-migration.html>.

² For birders, May is all about migration – and there is arguably no better place to witness this phenomenon than at Tadoussac in Canada where, if the conditions line up, hundreds of thousands of warblers, thrushes, vireos and flycatchers may be seen in a single day. Don't miss the extraordinary story of this unique movement in the latest issue of *Birdwatch!*; https://www.birdguides.com/news/inside-the-may-2024-issue-of-birdwatch/?utm_campaign=1126695_Weekly%20News%20from%20BirdGuides%2022%2F04%2F2024&utm_medium=email&utm_source=dotdigital&dm_i=73DM,Q5D3,ZVLUD,36LPQ,1.

stationnement. La SÉPAQ enverrait un message clair et positif que la conservation prime sur la priorité à l'automobile en ne créant pas ce deuxième stationnement !

Sur le site de camping prévu, les **feux de camp** seront autorisés. Les oiseaux, en raison de leur système respiratoire performant sont sensibles à la fumée des feux de forêt. Mais il n'y a aucune étude sur l'impact des feux de camp sur les oiseaux, a révélé le promoteur lors de la première partie des audiences. Face à une telle lacune au niveau des connaissances, ne vaudrait-il pas appliquer le **principe de précaution**, et ce, afin d'éviter des impacts sur les oiseaux utilisant le corridor migratoire des dunes ?

Les **chiens** seront autorisés dans certains secteurs du futur parc. Afin d'éviter tout désagrément pour les usagers comme pour les activités de l'OOT, la présence des chiens devra être circonscrite à des secteurs limités et loin des activités de l'OOT. Ils devront aussi obligatoirement être tenus en laisse.

Le site des dunes représente un milieu exceptionnel pour l'**observation des oiseaux**. L'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac y effectue des activités de recherche depuis plus de trente ans. Les oiseaux sont reconnus pour être des « bio-indicateurs », car ils sont très sensibles, même à des changements mineurs dans l'écosystème. Par exemple, ils répondent rapidement aux mesures mises en place pour assurer leur conservation. Les oiseaux représentent en outre la façon dont plusieurs ont développé un goût pour la nature, en raison de leur omniprésence dans nos milieux. Un important volet éducatif sur le phénomène extraordinaire qu'est la migration des oiseaux devrait être développé en partenariat avec l'OOT afin d'en faire un des pôles d'attraction du futur parc des dunes. Le parc pourrait ainsi contribuer à informer, sensibiliser et éduquer la population à la conservation de la biodiversité par le biais de la faune aviaire. L'OOT serait mis en valeur, tout comme le parc qui se distinguerait par ce volet particulier de ses activités.

L'**Observatoire d'oiseaux de Tadoussac** a largement contribué à la notoriété du site des dunes de Tadoussac. Étant un organisme sans but lucratif, l'OOT doit continuellement veiller à assurer le financement de ses activités importantes pour le suivi des populations d'oiseaux, dans le contexte de la crise de la biodiversité (extinction) qui n'épargne pas les oiseaux. Il est important que l'OOT se voit accorder une place privilégiée dans le projet de parc, comme il a été souligné par les représentants du promoteur. Ce ne doit pas être des vœux pieux. En raison de ses activités de recherche, l'OOT doit être consulté et écouté lors du développement du parc actuel et futur. Idéalement, du financement pour les projets de recherche de l'OOT devrait être envisagé. Car ces informations apporteront une notoriété certaine au parc. Il serait équitable que les bénéfices soient partagés et que ce partage se fasse d'une façon à éviter l'application des exigences légales applicables à la SÉPAQ qui interdisent le partage des revenus.
